Image not found or type unknown

Chiot acheté en élevage décédé d'une maladie congénitales

Par **MA2022**, le **05/12/2022** à **22:08**

Bonjour, j'ai acheté mon chiot 1800 fin juin dans un élevage professionnel. Malheureusement ma chienne vient de décéder début décembre moins de 6mois après son arrivée chez nous des suites d'une maladie congénitales et héréditaire, une Polykystose rénale des deux reins . J'ai annoncé de décès et la raison (attestation du vétérinaire à l'appui) à l'élevage qui ne me propose rien. Aucun réparation pour le préjudice subit. Quels sont mes droits ? J'ai entendu parlé de "défaut de conformité " est-ce qu'il s'applique ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés